



Compte-rendu du Conseil de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

Séance du 18 juin 2020

Date de convocation : le 12 juin 2020
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 47
Nombre de conseillers représentés : 7
Nombre de conseillers votants : 54

Le dix-huit juin deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Alain ESNAULT.

Conseillers communautaires titulaires présents :

Monsieur Alain ESNAULT Président, Mesdames Valérie ANDRÉ, Monique ARCHAMBAULT, Colette AZÉ, Dominique BEAUCHAMP, Marie-Annette BERGEOT, Nathalie BERTON, Bénédicte BEYENS, Agnès BUREAU, Isabelle DELACOTE, Christel DUCLOS, Dominique DUPOISSON, Anne-Sophie FERNANDES, Séverine HEFTI-BOYER, Aline JASNIN, Marlène LABRUNIE, Stéphanie LEFIEF, Sylvia PASCAUD, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Jérôme BIROCHEAU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Olivier COLAS-BARA, Romain DEGUFFROY, Emmanuel DUFAY, Frédéric DUPEY, François DUVERGER, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Laurent GUENAULT, Alain JAOUEN, Pierre LATOURRETTE, Didier LAUMOND, Eric LOIZON, Philippe MASSARD, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIÉ, Jean-Michel PAGE, Laurent RICHARD, James RIO, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD, conseillers communautaires titulaires.

Conseillers communautaires titulaires absents excusés :

Stéphane AUGU donne pouvoir à Séverine HEFTI-BOYER
Delphine BERRING donne pouvoir à Stéphanie LEFIEF
Stéphane de COLBERT donne pouvoir à Dominique BEAUCHAMP
Eric DELHOMMAIS donne pouvoir à Jean-Christophe GASSOT
Sylvie GINER donne pouvoir à Béatrice TILLIER
Josiane LE BRONEC donne pouvoir à Nathalie BERTON
Alain PATRICE donne pouvoir à Sylvia PASCAUD

Conseillers communautaires absents :

Michelle DUVAULT

Secrétaire de séance : Patrick MICHAUD

Le décret n°2020-571 du 14 mai 2020, définit la date d'entrée en fonction des conseillers communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le 1^{er} tour des élections municipales.

Pour Touraine Vallée de l'Indre cela représente 54 conseillers communautaires sur 55, entrés en fonction à la date du 18 mai 2020.

Aujourd'hui, seule la commune de Rigny-Ussé ne bénéficie pas d'un conseil municipal complet à l'issue du 1^{er} tour.

Par conséquent, entre le 18 mai 2020 et l'installation du nouveau conseil communautaire le 10 juillet prochain, le conseil communautaire dit « mixte » comprend des élus désignés au 1^{er} tour et des anciens élus maintenus.

Les vice-Présidents sont maintenus dans leurs fonctions, quand bien même ils auraient perdu leur mandat de conseiller communautaire mais ne sont plus membres de l'organe délibérant.

Néanmoins, les vice-Présidents ayant perdu leur mandat de conseiller communautaire conservent la plénitude de leurs attributions exécutives. Ils peuvent ainsi participer aux réunions, présenter l'exposé des délibérations mises au vote et prendre part aux débats. En revanche, ils ne peuvent pas participer aux votes.

De ce fait, ils ne sont ni comptabilisés dans le nombre et la répartition des conseillers communautaires, ni comptabilisés dans le quorum nécessaire pour la réunion du conseil.

A ce titre, M. Olivier BOUISSOU était présent.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. PRESENTATION DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST)

Cf. Présentation.

2. SERVICE UNIFIE DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

2.1. CONVENTION DE REPRISE DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS SUR LA COMMUNE DE MONTBAZON

EXPOSE DES MOTIFS :

La commune de Montbazon a fait part de sa volonté de confier de nouveau l'instruction de ses demandes d'autorisation d'urbanisme au service ADS unifié.

Le service sera prêt à reprendre l'instruction pour son compte à partir du 1^{er} septembre 2020.

A cette fin, une convention, objet de la présente délibération, doit être passée entre la Communauté de communes et la commune.

En particulier, la convention prévoit que la Communauté de communes instruira les certificats d'urbanisme opérationnels, les déclarations préalables créatrices de surface taxable et/ou de plancher, les permis de construire, de démolir et d'aménager.

Il revient toujours à la mairie d'instruire les certificats d'urbanisme informatifs, les autres déclarations préalables et d'assurer la réception et le conseil du public.

Aucune contribution ne sera demandée à la commune puisque la part intercommunale de la taxe foncière a été augmentée en conséquence en 2015 lors de la création du service ADS.

Quant au personnel, le transfert par voie de mutation de l'agent permettra de poursuivre de manière continue la gestion des demandes d'urbanisme issues de la commune et de pourvoir au remplacement d'un agent parti à la retraite.

VU l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le projet de convention ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention telle que présentée ;
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

3. FINANCES

3.1. BUDGET PRINCIPAL

3.1.1. COMPTE DE GESTION 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

Les écritures du compte de gestion présenté par Madame la Trésorière sont conformes à celles du compte administratif présenté par Monsieur le Président et n'appellent aucune objection.

VU l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que toutes les opérations budgétaires ont été régulièrement arrêtées ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame la Trésorière.

3.1.2 COMPTE ADMINISTRATIF 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le Président ayant quitté la salle, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le compte administratif 2019 établi par M. le Président, à l'aide de la comptabilité administrative tenue par ses soins, fait apparaître un résultat de clôture reprenant les résultats à la clôture de l'exercice précédent, soit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Charges ou déficit	Produits ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	-	4 430 846,14	1 095 302,88	-
Intégration	-	-	-	-
Opérations 2019	24 693 590,96	26 842 941,48	8 092 605,27	5 400 247,39
Totaux	24 693 590,96	31 273 787,62	9 187 908,15	5 400 247,39
Résultats de clôture	-	6 580 196,66	3 787 660,76	-
Restes à réaliser			-	-
Résultats définitifs	-	6 580 196,66	3 787 660,76	-

Ainsi, le compte administratif 2019 fait apparaître comme résultats de clôture :

- Un **excédent** de **6 580 196,66 €** au sein de la section de fonctionnement,
- Un **déficit** de **3 787 660,76 €** au sein de la section d'investissement.

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur ESNAULT, Président, décide à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le compte administratif 2019 qui lui est soumis ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés dans la balance générale du document.

3.1.3. AFFECTATION DES RESULTATS 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

Les écritures du compte de gestion du budget principal de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre présenté par Madame la Trésorière sont conformes à celles des comptes administratifs correspondants présentés par Monsieur le Président de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre et n'appellent aucune objection.

Les écritures du compte de gestion du budget principal du Syndicat Mixte du Pays Indre et Cher présenté par Madame la Trésorière sont conformes à celles des comptes administratifs correspondants présentés par Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Indre et Cher et n'appellent aucune objection.

Les écritures du compte de gestion du budget principal du SIVOM de la Vallée du Lys présenté par Madame la Trésorière sont conformes à celles des comptes administratifs correspondants présentés par Monsieur le Président du SIVOM de la Vallée du Lys et n'appellent aucune objection.

VU l'arrêté préfectoral n°191-215 en date du 17 décembre 2019 portant dissolution du Syndicat Mixte du Pays Indre et Cher au 1^{er} janvier 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral n°191-220 en date du 31 décembre 2019 portant dissolution du SIVOM de la Vallée du Lys au 1^{er} janvier 2020 ;

VU l'adoption des comptes de gestion du comptable du Trésor Public et des votes des comptes administratifs 2019 ;

La décision d'affectation porte sur le résultat de la section de fonctionnement cumulée apparaissant aux comptes administratifs, intégrant les écritures de clôture du budget principal du Syndicat Mixte du Pays Indre et Cher et ceux du budget principal du SIVOM de la Vallée du Lys, l'affectation devant permettre de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement cumulée en comblant le solde de cette section, le surplus éventuel pouvant être reporté en section de fonctionnement.

Il est proposé que le résultat de fonctionnement soit affecté de la façon suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019				
	<i>Touraine Vallée de l'Indre</i>	<i>Pays Indre et Cher</i>	<i>SIVOM</i>	Total
Solde d'exécution de la section de fonctionnement :				
§ Résultat de l'exercice	2 149 350,52 €	43 890,77 €	3 158,55 €	2 196 399,84 €
§ Résultat des exercices antérieurs	4 430 846,14 €	- 1 026,07 €	- 2 749,68 €	4 427 070,39 €
Résultats de clôture	6 580 196,66 €	42 864,70 €	408,87 €	6 623 470,23 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :				
§ Solde d'exécution cumulée d'investissement	- 3 787 660,76 €	2 751,94 €	30 040,26 €	- 3 754 868,56 €
§ Solde des restes à réaliser	- €			
Besoin de financement	3 787 660,76 €	- €	- €	3 754 868,56 €
Affectation en 1068	3 787 660,76 €	- €	- €	3 754 868,56 €
Report en fonctionnement 002	2 792 535,90 €	42 864,70 €	408,87 €	2 868 601,67 €

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE PROCEDER** à la reprise définitive des résultats de l'exercice 2019 ;
- **D'AFFECTER** le résultat 2019 de la section de fonctionnement de la façon suivante :
 - **2 868 601,67 €** en report de fonctionnement ;
 - **3 754 868,56 €** en excédent de fonctionnement capitalisé.
- **D'INSCRIRE** au budget supplémentaire 2020 :
 - La somme de **2 868 601,67 €** au compte R 002 – recettes de fonctionnement ;
 - La somme de **3 754 868,56 €** au compte R 1068 – recettes d'investissement ;
 - La somme de **3 754 868,56 €** au compte D 001 – dépenses d'investissement.

3.1.4. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

EXPOSE DES MOTIFS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M14 ;

VU la délibération n°2020.03.A.11.8 du 05 mars 2020 relative au budget primitif 2020 ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif pour 2020 a été voté le 05 mars 2020, sans reprise anticipée des résultats ;

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise des résultats de l'année précédente, au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation du résultat, ainsi que des restes à réaliser de crédits d'investissement ;

CONSIDERANT que le budget supplémentaire permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE DECIDER** les modifications budgétaires ci-dessous en intégrant la reprise définitive des résultats de l'exercice 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses d'investissement	Budget 2020	BS 2020	BP + BS 2020
Dépenses d'équipement	8 846 804,98	368 280,94	9 215 085,92
16 - Emprunts et dettes assimilées	839 006,14	-	839 006,14
204 - Subventions d'équipement versé	-	30 040,26	30 040,26
23 - Immobilisations en cours	150 000,00	-	150 000,00
26 - Participations et créances ra	54 400,00	-	54 400,00
27 - Autres immobilisations financi	148 920,00	- 96 377,00	52 543,00
020 - Dépenses imprévues	20 000,00	-	20 000,00
Dépenses réelles d'investissement	10 059 131,12	301 944,20	10 361 075,32
040 - Opé.d'ordre de transfert entre	-	-	-
041 - Opérations patrimoniales	-	-	-
Dépenses d'ordre	-	-	-
001 - Solde d'exécution N-1 (Déficit)	-	3 754 868,56	3 754 868,56
Total général	10 059 131,12	4 056 812,76	14 115 943,88

Recettes d'investissement	Budget 2020	BS 2020	BP + BS 2020
13 - Subventions d' Investissement	2 361 183,20	403 661,00	2 764 844,20
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 810 461,40	- 2 690 277,10	2 120 184,30
23 - Immobilisations en cours	150 000,00	-	150 000,00
10 - Dotations Fonds divers et rése	1 000 000,00	-	1 000 000,00
1068 - Excédent de fonct. capitalisé	-	3 754 868,56	3 754 868,56
26 - Participations et créances ra	-	-	-
27 - Autres Immobilisations Financi	-	-	-
024 - Produit des cessions	67 812,00	-	67 812,00
Recettes réelles d'investissement	8 389 456,60	1 468 252,46	9 857 709,06
040 - Opé.d'ordre de transfert entre	1 000 000,00	-	1 000 000,00
041 - Opérations patrimoniales	-	-	-
021 - Virement de la section de fonc	669 674,52	2 588 560,30	3 258 234,82
	1 669 674,52	2 588 560,30	4 258 234,82
001 - Solde d'exécution N-1 (Excédent)	-	-	-
Total général	10 059 131,12	4 056 812,76	14 115 943,88

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de fonctionnement	Budget 2020	BS 2020	BP + BS 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 359 745,58	110 951,00	7 470 696,58
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	5 147 643,00	84 285,87	5 231 928,87
012 - CHARGES DE PERSONNEL	7 675 721,79	-	7 675 721,79
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	4 433 052,23	-	4 433 052,23
66 - CHARGES FINANCIERES	242 000,00	-	242 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	366 000,00	-	366 000,00
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEM. Et P	35 000,00	-	35 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	30 000,00	-	30 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement	25 289 162,60	195 236,87	25 484 399,47
042 - Opé.d'ordre de transfert entre	1 000 000,00	-	1 000 000,00
023 - VIREMENT A LA SECT. D'INVESTIS	669 674,52	2 588 560,30	3 258 234,82
Dépenses d'ordre	1 669 674,52	2 588 560,30	4 258 234,82
Total général	26 958 837,12	2 783 797,17	29 742 634,29

Recettes de fonctionnement	Budget 2020	BS 2020	BP + BS 2020
013 - ATTENUATION DE CHARGES	38 650,00	-	38 650,00
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA	2 265 980,00	- 196 662,50	2 069 317,50
73 - IMPOTS ET TAXES	19 071 114,40	- 47 000,00	19 024 114,40
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	5 191 502,72	200 858,00	5 392 360,72
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COU	349 590,00	-	349 590,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	-	-	-
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	42 000,00	- 42 000,00	-
Recettes réelles de fonctionnement	26 958 837,12	- 84 804,50	26 874 032,62
042 - Opé.d'ordre de transfert entre	-	-	-
Recettes d'ordre	-	-	-
002 - Excédents antérieurs reportés	-	2 868 601,67	2 868 601,67
Total général	26 958 837,12	2 783 797,17	29 742 634,29

3.1.5. AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT 2020 - MODIFICATION N°2020/01

EXPOSE DES MOTIFS :

Il est proposé au conseil communautaire de modifier pour 2020 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivantes annexées à la présente délibération.

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

VU l'instruction codificatrice M14 ;

VU la délibération n°2017.12.A.1.1. du 14 décembre 2017 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement 2017-2020 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2018.03.B.1.1.5. du 29 mars 2018 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement 2017-2020 - Modification n°2018/01 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2018.06.A.3.3. du 28 juin 2018 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement 2017-2020 - Modification n°2018/02 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2018.11.B.3.2. du 08 novembre 2018 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement 2017-2020 - Modification n°2018/03 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2018.12.A.2.2. du 13 décembre 2018 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement 2017-2020 - Modification n°2018/04 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2019.03.A.1.1.5. du 28 mars 2019 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement 2017-2020 - Modification n°2019/01 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2019.07.A.3.1. du 04 juillet 2019 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement 2017-2020 - Modification n°2019/02 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2019.09.A.14.3. du 26 septembre 2019 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement 2017-2020 - Modification n°2019/03 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2019.11.B.9.12. du 21 novembre 2019 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement 2017-2020 - Modification n°2019/04 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2020.03.A.11.1.2. du 05 mars 2020 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement 2017-2020 - Modification n°2020/01 ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De décider** de modifier les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-après.

N°AP	Montant de l'AP précédent	Montant de l'AP modifiée	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020
05 Equipements culturels	2 482 671,67	2 482 671,67	141 882,93	315 326,55	866 703,69	1 158 758,50
503 - Equipement culturel Monts		1 588 286,00	485,76	24 875,65	569 133,00	993 791,59
13 - Réhabilitation cinéma Le Géné.		645 938,63	109 963,13	270 880,90	252 453,41	12 641,19
501 - Immob équipements culturels		248 447,04	31 434,04	19 570,00	45 117,28	152 325,72
FINANCEMENT hors FCTVA	1 159 502,00					
06 Enfance-Jeunesse	3 523 694,56	3 523 694,56	960 057,66	1 432 412,97	398 417,68	732 806,25
12 - Construction ALSH Est		1 471 790,34	179 976,86	649 640,96	288 032,67	354 139,85
58 - Construction ALSH Ouest		622 483,43	534 278,00	83 181,98	4 441,33	582,12
15 - Constr crèches et MAM		1 091 887,55	204 450,24	612 982,32	5 962,99	268 492,00
601 - Immob Equip Enf-Jeunesse		337 533,24	41 352,56	86 607,71	99 980,69	109 592,28
FINANCEMENT hors FCTVA	1 541 308,93					
07 Développement touristique du territoire	1 114 757,76	1 114 757,76	69 299,14	179 334,19	285 193,10	580 931,33
701 - Forteresse de Montbazon		500 000,00	-	105 183,57	212 404,75	182 411,68
700 - Opérations de développ. Tourist		614 757,76	69 299,14	74 150,62	72 788,35	398 519,65
FINANCEMENT hors FCTVA	142 471,44					
08 Administration générale	1 536 976,92	1 588 126,92	190 686,23	143 167,66	240 415,79	1 013 857,24
801 - Immob équipements généraux		923 898,19	61 772,50	29 231,33	54 726,71	778 167,65
802 - Fonds de concours		404 803,00	104 448,00	77 995,00	103 400,00	118 960,00
803 - Parc automobile		110 000,00	-	1 080,00	50 848,44	58 071,56
804 - Parc informatique		149 425,73	24 465,73	34 861,33	31 440,64	58 658,03
FINANCEMENT hors FCTVA	379 740,00					

N°AP	Montant de l'AP précédent	Montant de l'AP modifiée	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020
01 Développement économique du territoire	4 198 464,61	4 482 087,61	475 027,47	470 873,87	1 687 296,83	1 848 889,44
102 - Aides aux entreprises		86 258,70	57 685,00	-	-	28 573,70
103 - Concession ZAC des Gués		169 996,00	56 667,00	56 667,00	56 662,00	-
104 - Immobilisations sur ZA		631 263,59	110 675,47	37 012,87	121 145,66	362 429,59
105 - Concession Even Parc		250 000,00	250 000,00	-	-	-
106 - Actions économiques		1 720 210,00	-	100 210,00	1 117 850,00	502 150,00
107 - Hydrogène		1 511 816,32	-	276 984,00	331 639,17	903 193,15
Prêts aux entreprises		112 543,00	-	-	60 000,00	52 543,00
FINANCEMENT hors FCTVA	1 120 866,00					
02 Equipements sportifs	4 237 373,53	4 237 373,53	450 279,83	378 625,24	2 033 114,42	1 375 354,04
101 - Construct. SMA		3 855 757,84	421 083,01	370 517,36	1 950 829,77	1 113 327,70
702 - Immob. Equip. Sportifs		381 615,69	29 196,82	8 107,88	82 284,65	262 026,34
FINANCEMENT hors FCTVA	2 063 267,53					
03 Aménagement - Habitat	1 162 656,84	1 097 334,90	33 235,91	95 639,64	237 569,94	730 889,41
302 - Immobilisations habitat		719 139,04	32 700,00	93 427,98	79 761,98	513 249,08
303 - Aires d'accueil		17 635,91	535,91	2 211,66	-	14 888,34
304 - Fibre optique		360 559,95	-	-	157 807,96	202 751,99
FINANCEMENT hors FCTVA	29 590,00					
04 Environnement	2 803 517,38	2 803 517,38	99 758,26	353 900,22	471 466,19	1 878 392,71
11 - Déchèteries		2 172 770,00	17 906,40	211 610,00	359 175,37	1 584 078,23
401 - Immobilisations déchets		424 147,38	81 851,86	87 890,22	77 010,82	177 394,48
403 - GEMAPI		97 800,00	-	-	35 280,00	62 520,00
Centre tri interdépartemental		108 800,00	-	54 400,00	-	54 400,00
FINANCEMENT hors FCTVA	354 771,00					

3.2. BUDGET ANNEXE « REGIE EAU »

3.2.1. COMPTE DE GESTION 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M49 ;

CONSIDERANT que toutes les opérations budgétaires ont été régulièrement arrêtées ;

Les écritures du compte de gestion présenté par Madame la Trésorière sont conformes à celles du compte administratif présenté par Monsieur le Président et n'appellent aucune objection.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame la Trésorière.

3.2.2. COMPTE ADMINISTRATIF 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le Président ayant quitté la salle, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M49 ;

Le compte administratif 2019 établi par M. le Président, à l'aide de la comptabilité administrative tenue par ses soins, fait apparaître un résultat de clôture reprenant les résultats à la clôture de l'exercice précédent, soit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Charges ou déficit	Produits ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (Intégration SIEAVL)		30 149,68		20 238,44
Opérations 2019	605 530,12	985 218,16	608 345,42	595 973,68
Totaux	605 530,12	1 015 367,84	608 345,42	616 212,12
Résultats de clôture		409 837,72		7 866,70
Restes à réaliser			2 380,00	26 908,00
Résultats à reprendre au 112		409 837,72		32 394,70
RAR transféré au 102			113 724,57	84 699,00
Résultats définitifs		409 837,72		3 369,13

Ainsi, le compte administratif 2019 fait apparaître comme résultats de clôture :

- Un **excédent de 409 837,72 €** au sein de la section d'exploitation,
- Un **excédent de 7 866,70 €** au sein de la section d'investissement.

Compte-tenu des restes à réaliser 2019 qui représentent 26 908 € en recettes et 2 380 € en dépenses d'investissement, les résultats définitifs du compte administratif 2019 sont les suivants :

- Un excédent de **409 837,72 €** au sein de la section d'exploitation ;
- Un excédent de **32 394,70 €** au sein de la section d'investissement.

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur ESNAULT, Président, décide à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le compte administratif 2019 qui lui est soumis ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés dans la balance générale du document.

3.2.3. AFFECTATION DES RESULTATS 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M49 ;

La décision d'affectation porte sur le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif, l'affectation devant permettre de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en comblant le solde de cette section, le surplus éventuel pouvant être reporté en section de fonctionnement.

Il est par conséquent proposé que le résultat de fonctionnement soit affecté de la façon suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	
Solde d'exécution de la section de fonctionnement :	
§ Résultat de l'exercice	379 688,04 €
§ Résultat des exercices antérieurs (reprise SIEAVL)	30 149,68 €
Résultats de clôture	409 837,72 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	
§ Solde d'exécution cumulée d'investissement	7 866,70 €
§ Solde des restes à réaliser	24 528,00 €
Solde d'exécution final d'investissement	32 394,70 €

Suite au passage en Délégation de Service Public du service Eau Potable des communes de La Chapelle aux Naux, Cheillé, Lignièrès de Touraine et Vallères, toutes les écritures comptables de 2019 ont été affectées par commune afin d'isoler le résultat de la commune de Villaines-les-Rochers qui reste gérée en régie.

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté – R 001	62 842,20 €
Résultat de fonctionnement reporté (excédent) - R002	3 529,17 €

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE PROCEDER** à la reprise définitive des résultats de l'exercice 2019 ;
- **D'AFFECTER** le résultat 2019 de la section de fonctionnement de la façon suivante :
 - **3 529,17 €** en résultat de fonctionnement reporté (excédent).
- **D'INSCRIRE au budget supplémentaire « Régie eau potable » :**
 - la somme de **62 842,20 €** au compte R 001 – recettes d'investissement,
 - la somme de **3 529,17 €** au compte R 002 – recettes de fonctionnement.

- **DE REPARTIR le compte au trésor (article 515) en fonction du nombre d'abonnés :**
 - Budget 112 - Régie Eau Potable : **30 593,17 €**,
 - Budget 102 - Eau Potable : **123 284,41 €**.

3.2.4. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

EXPOSE DES MOTIFS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M49 ;

VU la délibération n°2020.03.A.11.5. du 05 mars 2020 relative au budget primitif 2020 ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif pour 2020 a été voté le 05 mars 2020, sans reprise anticipée des résultats ;

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise des résultats de l'année précédente, au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation du résultat, ainsi que des restes à réaliser de crédits d'investissement ;

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à la majorité des votes (53 voix pour et 1 abstention) :

- **DE DECIDER** les modifications budgétaires ci-dessous en intégrant la reprise définitive des résultats de l'exercice 2019.

BUDGET EAU POTABLE REGIE - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION				RECETTES D'EXPLOITATION			
	BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020		BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020
011 - Charges à caractère général	63 754,22	12 274,37	76 028,59	002 - Résultat d'exploitation reporté	-	3 529,17	3 529,17
012 - Charges de personnel, frais assimilés	-	-	-	042 - Opérat° ordre transfert entre sections	9 030,00	-	9 030,00
014 - Atténuations de produits	-	-	-	70 - Ventes produits fabriqués, prestations	115 324,22	-	115 324,22
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-	75 - Autres produits de gestion courante	-	-	-
042 - Opérat° ordre transfert entre sections	53 500,00	-	53 500,00	77 - Produits exceptionnels	-	13 945,20	13 945,20
65 - Autres charges de gestion courante	500,00	-	500,00	Total général	124 354,22	17 474,37	141 828,59
66 - Charges financières	1 600,00	-	1 600,00				
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	5 200,00	10 200,00				
Total général	124 354,22	17 474,37	141 828,59				

BUDGET EAU POTABLE REGIE - SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020		BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020
040 - Opérat° ordre transfert entre sections	9 030,00	-	9 030,00	001 - Solde exécution investissement report	-	62 842,20	62 842,20
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 050,00	-	4 050,00	021 - Virement de la section d'exploitation	-	-	-
20 - Immobilisations incorporelles	2 380,00	-	2 380,00	040 - Opérat° ordre transfert entre sections	53 500,00	-	53 500,00
21 - Immobilisations corporelles	15 000,00	-	15 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-
23 - Immobilisations en cours	49 948,00	62 842,20	112 790,20	13 - Subventions d'investissement	26 908,00	-	26 908,00
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	27 - Autres immobilisations financières	-	-	-
Total général	80 408,00	62 842,20	143 250,20	Total général	80 408,00	62 842,20	143 250,20

3.3. BUDGET ANNEXE « EAU »

3.3.1. COMPTE DE GESTION 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M49 ;

CONSIDERANT que toutes les opérations budgétaires ont été régulièrement arrêtées ;

Les écritures du compte de gestion présenté par Madame la Trésorière sont conformes à celles du compte administratif présenté par Monsieur le Président et n'appellent aucune objection.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame la Trésorière.

3.3.2. COMPTE ADMINISTRATIF 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le Président ayant quitté la salle, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M49 ;

Le compte administratif 2019 établi par M. le Président, à l'aide de la comptabilité administrative tenue par ses soins, fait apparaître un résultat de clôture reprenant les résultats à la clôture de l'exercice précédent, soit :

Libellé	Exploitation		Investissement	
	Charges ou déficit	Produits ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		362 802,65		242 290,08
Opérations 2019	722 905,92	1 281 967,04	1 308 217,02	1 115 714,66
Totaux	722 905,92	1 644 769,69	1 308 217,02	1 358 004,74
Résultats de clôture		921 863,77		49 787,72
Restes à réaliser			592 389,84	244 184,00
Résultats définitifs		921 863,77	298 418,12	

Ainsi, le compte administratif 2019 fait apparaître comme résultats de clôture :

- Un **excédent** de **921 863,77 €** au sein de la section d'exploitation ;
- Un **excédent** de **49 787,72 €** au sein de la section d'investissement.

Compte-tenu des restes à réaliser 2019 qui représentent 244 184 € en recettes et 592 389,84 € en dépenses d'investissement, les résultats définitifs du compte administratif 2019 sont les suivants :

- Un excédent de **921 863,77 €** au sein de la section d'exploitation ;
- Un déficit de **298 418,12 €** au sein de la section d'investissement.

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur ESNAULT, Président, décide à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le compte administratif 2019 qui lui est soumis ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés dans la balance générale du document.

3.3.3. AFFECTATION DES RESULTATS 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M49 ;

La décision d'affectation porte sur le résultat de la section d'exploitation apparaissant au compte administratif, l'affectation devant permettre de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en comblant le solde de cette section, le surplus éventuel pouvant être reporté en section de fonctionnement.

Il est par conséquent proposé que le résultat d'exploitation soit affecté de la façon suivante :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019	
Solde d'exécution de la section d'exploitation :	
§ Résultat de l'exercice	559 061,12 €
§ Résultat des exercices antérieurs	362 802,65 €
§ Résultat en provenance du budget 112 régie	406 308,55 €
§ Résultat en provenance du SIVOM de la Vallée du Lys	88 366,93 €
Résultats de clôture	1 416 539,25 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	
§ Solde d'exécution cumulée d'investissement	49 787,72 €
§ Solde d'investissement du budget 112 régie	-54 615,50 €
§ Solde d'investissement du SIVOM de la Vallée du Lys	206 757,23 €
§ Solde des restes à réaliser	- 348 205,84 €
§ Solde des restes à réaliser du SIVOM de la Vallée du Lys	- 353 318,63 €
§ Solde des restes à réaliser du budget 112 régie	-29 025,57 €
Besoin de financement	528 620,59 €
Affectation en 1068	528 620,59 €
Report en exploitation 002	887 918,66 €

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE PROCEDER** à la reprise définitive des résultats de l'exercice 2019 ;
- **D'AFFECTER** le résultat 2019 de la section d'exploitation de la façon suivante :
 - **887 918,66 €** en report d'exploitation,
 - **528 620,59 €** en excédent d'exploitation capitalisé.

- **D'INSCRIRE au budget supplémentaire :**
 - la somme de **201 929,45 €** au compte R 001 – recettes d'investissement,
 - la somme de **528 620,59 €** au compte R 1068 – recettes d'investissement,
 - la somme de **887 918,66 €** au compte R 002 – recettes d'exploitation.

3.3.4. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

EXPOSE DES MOTIFS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M49 ;

VU la délibération n°2020.03.A.11.2. du 05 mars 2020 relative au budget primitif 2020 ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif pour 2020 a été voté le 05 mars 2020, sans reprise anticipée des résultats ;

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise des résultats de l'année précédente, au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation du résultat, ainsi que des restes à réaliser de crédits d'investissement ;

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE DECIDER** les modifications budgétaires ci-dessous en intégrant la reprise définitive des résultats de l'exercice 2019.

BUDGET EAU POTABLE - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION				RECETTES D'EXPLOITATION			
	BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020		BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	209 280,00	-	209 280,00	002 - Excédents antérieurs reportés	-	887 918,66	887 918,66
012 - CHARGES DE PERSONNEL	-	-	-	042 - Opé.d'ordre de transfert entre	104 000,00	-	104 000,00
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	55 000,00	-	55 000,00	70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA	1 230 000,00	-	1 230 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	-	10 000,00	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COU	42 000,00	-	42 000,00
023 - VIREMENT A LA SECT. D'INVESTIS	127 220,00	887 918,66	1 015 138,66	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-
042 - Opé.d'ordre de transfert entre	923 000,00	-	923 000,00	Total général	1 376 000,00	887 918,66	2 263 918,66
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	4 000,00	-	4 000,00				
66 - CHARGES FINANCIERES	45 500,00	-	45 500,00				
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	-	2 000,00				
Total général	1 376 000,00	887 918,66	2 263 918,66				

BUDGET EAU POTABLE - SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020		BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020
001 - Solde d'exécution N-1 (Déficit)	-	-	-	001 - Solde d'exécution N-1 (Excédent)	-	201 929,45	201 929,45
040 - Opé.d'ordre de transfert entre	104 000,00	-	104 000,00	021 - Virement de la section de fonc	127 220,00	887 918,66	1 015 138,66
16 - Emprunts et dettes assimilées	121 000,00	-	121 000,00	040 - Opé.d'ordre de transfert entre	923 000,00	-	923 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	2 080,00	-	2 080,00	10 - Dotations Fonds divers et rése	-	528 620,59	528 620,59
21 - Immobilisations corporelles	132 761,41	50 000,00	182 761,41	13 - Subventions d' Investissement	328 883,00	-	328 883,00
23 - Immobilisations en cours	2 081 566,63	506 163,66	2 587 730,29	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 062 305,04	-1 062 305,04	-
Total général	2 441 408,04	556 163,66	2 997 571,70	Total général	2 441 408,04	556 163,66	2 997 571,70

3.4. BUDGET ANNEXE « REGIE ASSAINISSEMENT »

3.4.1. COMPTE DE GESTION 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M49 ;

CONSIDERANT que toutes les opérations budgétaires ont été régulièrement arrêtées ;

Les écritures du compte de gestion présenté par Madame la Trésorière sont conformes à celles du compte administratif présenté par Monsieur le Président et n'appellent aucune objection.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame la Trésorière.

3.4.2. COMPTE ADMINISTRATIF 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le Président ayant quitté la salle, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M49 ;

Le compte administratif 2019 établi par M. le Président, à l'aide de la comptabilité administrative tenue par ses soins, fait apparaître un résultat de clôture reprenant les résultats à la clôture de l'exercice précédent, soit :

Libellé	Exploitation		Investissement	
	Charges ou déficit	Produits ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (Intégration SIEAVL)		11 724,88		46 216,87
Opérations 2019	763 705,18	1 525 829,30	728 057,80	780 206,75
Totaux	763 705,18	1 537 554,18	728 057,80	826 423,62
Résultats de clôture		773 849,00		98 365,82
Restes à réaliser			2 345,55	27 600,00
Résultats définitifs		773 849,00		123 620,27

Ainsi, le compte administratif 2019 fait apparaître comme résultats de clôture :

- Un **excédent de 773 849,00 €** au sein de la section d'exploitation ;
- Un **excédent de 98 365,82 €** au sein de la section d'investissement.

Compte-tenu des restes à réaliser 2019 qui représentent 27 600 € en recettes et 2 345,55 € en dépenses d'investissement, les résultats définitifs du compte administratif 2019 sont les suivants :

- Un excédent de **773 849,00 €** au sein de la section d'exploitation ;
- Un excédent de **123 620,27 €** au sein de la section d'investissement.

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur ESNAULT, Président, décide à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le compte administratif 2019 qui lui est soumis ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés dans la balance générale du document.

3.4.3. AFFECTATION DES RESULTATS 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M49 ;

La décision d'affectation porte sur le résultat de la section d'exploitation apparaissant au compte administratif, l'affectation devant permettre de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en comblant le solde de cette section, le surplus éventuel pouvant être reporté en section d'exploitation.

Il est par conséquent proposé que le résultat d'exploitation soit affecté de la façon suivante :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019	
Solde d'exécution de la section d'exploitation :	
§ Résultat de l'exercice	762 124,12 €
§ Résultat des exercices antérieurs (reprise SIEAVL)	11 724,88 €
§ Résultat en provenance du SIVOM de la Vallée du Lys	435 777,36 €
Résultats de clôture	1 209 626,36 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	
§ Solde d'exécution cumulée d'investissement	98 365,82 €
§ Solde d'investissement du SIVOM de la Vallée du Lys	131 937,17 €
§ Solde des restes à réaliser	25 254,45 €
§ Solde des restes à réaliser du SIVOM de la Vallée du Lys	92 450,70 €
Solde d'exécution final d'investissement	348 008,14 €

Suite au passage en Délégation de Service Public du service Eau Potable des communes de Bréhémont, La Chapelle aux Naux, Cheillé, Lignières de Touraine, Rigny-Ussé, Rivarennnes et Vallères, toutes les écritures comptables de 2019 ont été affectées par commune afin d'isoler le résultat de la commune de Villaines-les-Rochers.

§ Solde d'exécution cumulée d'investissement pour la commune de Villaines-les-Rochers	-8 530,61 €
§ Solde d'investissement du SIVOM de la Vallée du Lys	131 937,17 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - R 001	123 406,56 €
§ Résultat de l'exercice de la commune de Villaines-les-Rochers	-12 796,77 €
§ Résultat en provenance du SIVOM de la Vallée du Lys	435 777,36 €
Résultat de fonctionnement reporté (excédent) - R002	422 980,59 €

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE PROCEDER** à la reprise définitive des résultats de l'exercice 2019 ;
- **D'AFFECTER** le résultat 2019 de la section d'exploitation de la façon suivante :
 - **422 980,59 €** en résultat d'exploitation reporté (excédent).

- **D'INSCRIRE au budget supplémentaire :**
 - la somme de **123 406,56 €** au compte R 001 – recettes d'investissement ;
 - la somme de **422 980,59 €** au compte R 002 – recettes d'exploitation.
- **DE REPARTIR le compte au trésor (article 515) en fonction du nombre d'abonnés :**
 - Budget 113 - Régie Assainissement : **118 988,90 €** ;
 - Budget 103 - Assainissement : **460 514,30 €**.

3.4.4. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

EXPOSE DES MOTIFS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M49 ;

VU la délibération n°2020.03.A.11.6. du 05 mars 2020 relative au budget primitif 2020 ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif pour 2020 a été voté le 05 mars 2020, sans reprise anticipée des résultats ;

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise des résultats de l'année précédente, au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation du résultat, ainsi que des restes à réaliser de crédits d'investissement ;

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE DECIDER** les modifications budgétaires ci-dessous en intégrant la reprise définitive des résultats de l'exercice 2019.

BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION				RECETTES D'EXPLOITATION			
	BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020		BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020
011 - Charges à caractère général	397 100,00	27 356,10	424 456,10	002 - Résultat d'exploitation reporté	-	422 980,56	422 980,56
012 - Charges de personnel, frais assimilés	-	-	-	042 - Opérat° ordre transfert entre sections	93 000,00	-	93 000,00
014 - Atténuations de produits	6 500,00	-	6 500,00	70 - Ventes produits fabriqués, prestations	603 800,00	-	603 800,00
023 - Virement à la section d'investissement	-	390 924,46	390 924,46	74 - Subventions d'exploitation	-	-	-
042 - Opérat° ordre transfert entre sections	275 000,00	-	275 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	-	-	-
65 - Autres charges de gestion courante	2 000,00	-	2 000,00	76 - Produits financiers	-	-	-
66 - Charges financières	15 200,00	-	15 200,00	77 - Produits exceptionnels	-	-	-
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	4 700,00	5 700,00	Total général	696 800,00	422 980,56	1 119 780,56
Total général	696 800,00	422 980,56	1 119 780,56				

BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT - SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020		BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020
040 - Opérat° ordre transfert entre sections	93 000,00	-	93 000,00	001 - Solde exécution investissement reporté	-	123 406,56	123 406,56
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	021 - Virement de la section d'exploitation	-	390 924,46	390 924,46
16 - Emprunts et dettes assimilées	34 800,00	-	34 800,00	040 - Opérat° ordre transfert entre sections	275 000,00	-	275 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	12 345,55	-	12 345,55	10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-
21 - Immobilisations corporelles	12 253,75	20 000,00	32 253,75	13 - Subventions d'investissement	27 600,00	-	27 600,00
23 - Immobilisations en cours	150 200,70	494 331,02	644 531,72	27 - Autres immobilisations financières	-	-	-
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	Total général	302 600,00	514 331,02	816 931,02
Total général	302 600,00	514 331,02	816 931,02				

3.5. BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

3.5.1. COMPTE DE GESTION 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M49 ;

CONSIDERANT que toutes les opérations budgétaires ont été régulièrement arrêtées ;

Les écritures du compte de gestion présenté par Madame la Trésorière sont conformes à celles du compte administratif présenté par Monsieur le Président et n'appellent aucune objection.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame la Trésorière.

3.5.2. COMPTE ADMINISTRATIF 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le Président ayant quitté la salle, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M49 ;

Le compte administratif 2019 établi par M. le Président, à l'aide de la comptabilité administrative tenue par ses soins, fait apparaître un résultat de clôture reprenant les résultats à la clôture de l'exercice précédent, soit :

Libellé	Exploitation		Investissement	
	Charges ou déficit	Produits ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				336 387,88
Opérations 2019	1 308 784,22	2 560 218,48	2 312 914,08	2 821 276,29
Totaux	1 308 784,22	2 560 218,48	2 312 914,08	3 157 664,17
Résultats de clôture		1 251 434,26		844 750,09
Restes à réaliser			2 757 130,30	55 800,00
Résultats définitifs		1 251 434,26	1 856 580,21	

Ainsi, le compte administratif 2019 fait apparaître comme résultats de clôture :

- Un **excédent** de **1 251 434,26 €** au sein de la section d'exploitation ;
- Un **excédent** de **844 750,09 €** au sein de la section d'investissement.

Compte-tenu des restes à réaliser 2019 qui représentent 55 800 € en recettes et 2 757 130,30 € en dépenses d'investissement, les résultats définitifs du compte administratif 2019 sont les suivants :

- Un excédent de **1 251 434,26 €** au sein de la section d'exploitation ;
- Un déficit de **1 856 580,21 €** au sein de la section d'investissement.

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur ESNAULT, Président, décide à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le compte administratif 2019 qui lui est soumis ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés dans la balance générale du document.

3.5.3. AFFECTATION DES RESULTATS 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M49 ;

La décision d'affectation porte sur le résultat de la section d'exploitation apparaissant au compte administratif, l'affectation devant permettre de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en comblant le solde de cette section, le surplus éventuel pouvant être reporté en section d'exploitation.

Il est par conséquent proposé que le résultat d'exploitation soit affecté de la façon suivante :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019	
Solde d'exécution de la section d'exploitation :	
§ Résultat de l'exercice	1 251 434,26 €
§ Résultat des exercices antérieurs	
§ Résultat en provenance du budget 113 régie	786 645,77 €
Résultats de clôture	2 038 080,03 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	
§ Solde d'exécution cumulée d'investissement	844 750,09 €
§ Solde d'investissement du budget 113 régie	60 679,56 €
§ Solde des restes à réaliser	- 2 701 330,30 €
§ Solde des restes à réaliser du budget 113 régie	51 001,15 €
Besoin de financement	1 744 899,50 €
Affectation en 1068	1 744 899,50 €
Report en exploitation 002	293 180,53 €

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE PROCEDER** à la reprise définitive des résultats de l'exercice 2019 ;
- **D'AFFECTER** le résultat 2019 de la section d'exploitation de la façon suivante :
 - **293 180,53 €** en report d'exploitation ;
 - **1 744 899,50 €** en excédent d'exploitation capitalisé.
- **D'INSCRIRE au budget supplémentaire :**
 - la somme de **905 429,65 €** au compte R 001 – recettes d'investissement ;
 - la somme de **1 744 899,50 €** au compte R 1068 – recettes d'investissement ;
 - la somme de **293 180,53 €** au compte R 002 – recettes d'exploitation.

3.5.4. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

EXPOSE DES MOTIFS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M49 ;

VU la délibération n°2020.03.A.11.3. du 05 mars 2020 relative au budget primitif 2020 ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif pour 2020 a été voté le 05 mars 2020, sans reprise anticipée des résultats ;

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise des résultats de l'année précédente, au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation du résultat, ainsi que des restes à réaliser de crédits d'investissement ;

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE DECIDER** les modifications budgétaires ci-dessous en intégrant la reprise définitive des résultats de l'exercice 2019.

BUDGET ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION

	DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION			
	BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020	BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	309 200,00	-	309 200,00	002 - Résultat d'exploitation reporté	-	293 180,53	293 180,53
012 - CHARGES DE PERSONNEL	-	-	-	042 - Opé.d'ordre de transfert entre	433 000,00	-	433 000,00
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	30 000,00	-	30 000,00	70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA	1 770 000,00	-	1 770 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	-	20 000,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-
023 - VIREMENT A LA SECT. D'INVESTIS	380 800,00	293 180,53	673 980,53	Total général	2 203 000,00	293 180,53	2 496 180,53
042 - Opé.d'ordre de transfert entre	1 250 000,00	-	1 250 000,00				
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	3 000,00	-	3 000,00				
66 - CHARGES FINANCIERES	150 000,00	-	150 000,00				
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	60 000,00	-	60 000,00				
Total général	2 203 000,00	293 180,53	2 496 180,53				

BUDGET ASSAINISSEMENT - SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020	BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020	
001 - Solde d'exécution N-1 (Déficit)	-	-	-	001 - Solde d'exécution N-1 (Excédent)	-	905 429,65	905 429,65
040 - Opé.d'ordre de transfert entre	433 000,00	-	433 000,00	021 - Virement de la section de fonc	380 800,00	293 180,53	673 980,53
16 - Emprunts et dettes assimilées	346 500,00	-	346 500,00	040 - Opé.d'ordre de transfert entre	1 250 000,00	-	1 250 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	2 080,00	-	2 080,00	10 - Dotations Fonds divers et rése	-	1 744 899,50	1 744 899,50
21 - Immobilisations corporelles	5 468,91	-	5 468,91	13 - Subventions d' Investissement	128 752,00	-	128 752,00
23 - Immobilisations en cours	4 507 099,74	-	4 507 099,74	16 - Emprunts et dettes assimilées	3 534 596,65	-2 943 509,68	591 086,97
Total général	5 294 148,65	-	5 294 148,65	23 - Travaux en cours	-	-	-
				Total général	5 294 148,65	-	5 294 148,65

3.6. BUDGET ANNEXE « MARPA » - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

EXPOSE DES MOTIFS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M22 ;

VU la délibération n°2020.03.A.11.8 du 05 mars 2020 relative au budget primitif 2020 ;

VU la délibération du conseil syndical du SIVOM de la Vallée du Lys du 08 juin 2020 relative à l'approbation du compte administratif du budget annexe MARPA ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif pour 2020 a été voté le 05 mars 2020, sans reprise anticipée des résultats ;

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise des résultats de l'année précédente, au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation du résultat, ainsi que des restes à réaliser de crédits d'investissement ;

CONSIDÉRANT l'état justifiant l'intégration des résultats du budget annexe MARPA du SIVOM de la Vallée du Lys comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits(1)	Recettes ou excédents(1)
Opérations de l'exercice	72 505,69	71 863,20	534 444,05	504 554,60
Résultats de l'exercice	642,49		29 889,45	
Résultats reportés		8 993,98		38 685,19
S/TOTAL	72 505,69	80 857,18	534 444,05	543 239,79
Résultats cumulés		8 351,49		8 795,74

CONSIDÉRANT que le résultat de fonctionnement de 8 795,74 € sera intégré en N+2 mais que le résultat d'investissement de 8 351,49 € peut être affecté directement en N+1 ;

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D’AFFECTER** le résultat d’investissement du budget annexe MARPA du SIVOM de la Vallée du Lys au budget annexe MARPA de Touraine Vallée de l’Indre ;
- **DE DECIDER** les modifications budgétaires ci-dessous.

BUDGET MARPA - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION				RECETTES D'EXPLOITATION			
	BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020		BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020
011 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION	136 869,00	408,87	137 277,87	002 - Excédents d'exploitation	-	-	-
012 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	314 500,00		314 500,00	017 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	-		-
016 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	81 409,00		81 409,00	018 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOI	529 410,00		529 410,00
Total général	532 778,00	408,87	533 186,87	019 - PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCE	3 368,00	408,87	3 776,87
				Total général	532 778,00	408,87	533 186,87

BUDGET MARPA - SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020		BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020
13 - Subventions d'équipements	3 369,00	-	3 369,00	001 - Excédent d'investissement reporté	-	8 351,49	8 351,49
16 - Emprunts et dettes assimilées	35 993,00	-	35 993,00	13 - Subventions	-	30 040,26	30 040,26
20 - Immobilisations incorporelles	-	5 000,00	5 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	4 000,00		4 000,00
21 - Immobilisations corporelles	952,00	33 391,75	34 343,75	28 - Amortissements des immobilisations	36 314,00		36 314,00
Total général	40 314,00	38 391,75	78 705,75	Total général	40 314,00	38 391,75	78 705,75

3.7. BUDGET ANNEXE « ZONES D’ACTIVITES »

3.7.1. COMPTE DE GESTION 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l’instruction M14 ;

CONSIDERANT que toutes les opérations budgétaires ont été régulièrement arrêtées ;

Les écritures du compte de gestion présenté par Madame la Trésorière sont conformes à celles du compte administratif présenté par Monsieur le Président et n’appellent aucune objection.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D’ARRETER** le compte de gestion dressé pour l’exercice 2019 par Madame la Trésorière.

3.7.2. COMPTE ADMINISTRATIF 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le Président ayant quitté la salle, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M14 ;

Le compte administratif 2019 établi par M. le Président, à l'aide de la comptabilité administrative tenue par ses soins, fait apparaître un résultat de clôture reprenant les résultats à la clôture de l'exercice précédent, soit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Charges ou déficit	Produits ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	-	6 120 170,45	6 253 052,71	-
Opérations 2019	858 778,24	1 458 890,33	23 817,69	-
Totaux	858 778,24	7 579 060,78	6 276 870,40	-
Résultats de clôture	-	6 720 282,54	6 276 870,40	-
Restes à réaliser			-	-
Résultats définitifs	-	6 720 282,54	6 276 870,40	-

Ainsi, le compte administratif 2019 fait apparaître comme résultats de clôture :

- Un **excédent** de **6 720 282,54 €** au sein de la section de fonctionnement ;
- Un **déficit** de **6 276 870,40 €** au sein de la section d'investissement.

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur ESNAULT, Président, décide à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le compte administratif 2019 qui lui est soumis ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés dans la balance générale du document.

3.7.3. AFFECTATION DES RESULTATS 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M14 ;

La décision d'affectation porte sur le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif, l'affectation devant permettre de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en comblant le solde de cette section, le surplus éventuel pouvant être reporté en section de fonctionnement.

Il est par conséquent proposé que le résultat de fonctionnement soit affecté de la façon suivante:

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	
Solde d'exécution de la section de fonctionnement :	
§ Résultat de l'exercice	600 112,09 €
§ Résultat des exercices antérieurs	6 120 170,45 €
Résultats de clôture	6 720 282,54 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	
§ Solde d'exécution cumulée d'investissement	- 6 276 870,40 €
§ Solde des restes à réaliser	- €
Besoin de financement	6 276 870,40 €
Affectation en 1068	- €
Report en fonctionnement 002	6 720 282,54 €

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE PROCEDER** à la reprise définitive des résultats de l'exercice 2019 ;
- **D'AFFECTER** le résultat 2019 de la section de fonctionnement de la façon suivante :
 - **6 720 282,54 €** en report de fonctionnement.
- **D'INSCRIRE :**
 - la somme de **6 276 870,40 €** au compte D 001 –dépenses d'investissement du budget 2020 ;
 - la somme de **6 720 282,54 €** au compte R 002 –recettes de fonctionnement du budget 2020.

3.7.4. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

EXPOSE DES MOTIFS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M14 ;

VU la délibération n°2020.03.A.11.4. du 05 mars 2020 relative au budget primitif 2020 ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif pour 2020 a été voté le 05 mars 2020, sans reprise anticipée des résultats ;

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise des résultats de l'année précédente, au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation du résultat, ainsi que des restes à réaliser de crédits d'investissement ;

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE DECIDER** les modifications budgétaires ci-dessous en intégrant la reprise définitive des résultats de l'exercice 2019.

BUDGET ZONES D'ACTIVITES - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020		BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020
011 - Charges à caractère général	1 255 422,26	443 412,14	1 698 834,40	002 - Excédents antérieurs reportés	-	6 720 282,54	6 720 282,54
023 - Virement à la section d'investissement	24 200,00	6 276 870,40	6 301 070,40	70 - Produits des services, du domaine	1 275 572,26	-	1 275 572,26
66 - Charges financières	2 950,00	-	2 950,00	73 - Impôts et taxes	7 000,00	-	7 000,00
Total général	1 282 572,26	6 720 282,54	8 002 854,80	74 - Dotations, subventions et participations	-	-	-
				75 - Autres produits de gestion courante	-	-	-
				Total général	1 282 572,26	6 720 282,54	8 002 854,80

BUDGET ZONES D'ACTIVITES - SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020		BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020
001 - Solde d'exécution N-1 (Déficit)	-	6 276 870,40	6 276 870,40	021 - Virement de la section de fonc	24 200,00	6 276 870,40	6 301 070,40
040 - Opé.d'ordre de transfert entre	-	32 443,13	32 443,13	040 - Opé.d'ordre de transfert entre	-	32 443,13	32 443,13
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 200,00	-	24 200,00	Total général	24 200,00	6 309 313,53	6 333 513,53
Total général	24 200,00	6 309 313,53	6 333 513,53				

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance du conseil communautaire à 19h35.